

La loi Cherpion : ce qui change.

Dans le cadre de ses rencontres entre professionnels, l'IFAG – Ecole Supérieure de Management, accueillera l'AGEFOS pour une présentation de la loi Cherpion sur les stages en entreprises.

Le 02 février 2012 de 07h45 à 09h30

Dans les locaux de l'IFAG,
600 avenue de l'occitane, Labège

La loi Cherpion du 28 juillet 2011 -entrée en vigueur le 30 juillet 2011- pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels instaure des mesures afin de mieux encadrer les stages A l'occasion de cette rencontre un tour d'horizon sera proposé sur les différents aspects de cette loi concernant les stages en entreprises.

- ❖ La période de professionnalisation
- ❖ La préparation opérationnelle à l'emploi – POE
- ❖ Le contrat de sécurisation professionnelle – CSP
- ❖ Les stages en entreprise
- ❖ Les groupements d'employeurs

L'IFAG toujours dans l'innovation, propose également aux entreprises une solution permettant d'accueillir un alternant non salarié avant la signature d'un contrat d'alternance classique. Nous vous la présenterons après l'intervention du conseiller AGEFOS.